



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU
28 NOVEMBRE 2018

Affiché le : 5 décembre 2018

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	57
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mercredi 28 novembre 2018, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 22 novembre 2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers	
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	Du début de la séance au point 17
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin	
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge	
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	Du point 3 à la fin de la séance
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel	
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	Du début de la séance au point 20
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny	
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	

Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois	
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis	
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis	
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis	
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis	
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis	
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis	
M. François	PELLETANT	Commune de Linas	
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau	
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy	
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	
Mme Bouchra	LAQUES	Commune de Massy	
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy	
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy	
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy	
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy	
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry	
Mme Isabelle	KLAJIC	Commune de Montlhéry	
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay	
M. David	ROS	Commune d'Orsay	Du début de la séance au point 3
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay	
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	Du point 3 à la fin de la séance
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau	
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau	
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau	
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau	
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay	
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux	
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan	
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson	Du point 16 à la fin de la séance
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson	
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson	

M. Dominique FONTENAILLE Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor TRICKOVSKI Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme Irène BESOMBES Du point 18 à la fin de la séance
M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX Du début de la séance au point 20
M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme Patricia LECLERCQ Du point 21 à la fin de la séance
Mme Ouiam HAMMAN donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS
Mme Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
Mme Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE
M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICARDEAU
Mme Elisabeth PHILIPPEAU donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
M. David ROS donne pouvoir à Mme Michèle VIALA Du point 4 à la fin de la séance
M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE
M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M. Christian LECLERC Commune de Champlan
M. François ROMAIN Commune de Gif-sur-Yvette Du début de la séance au point 2
M. Gilles GOBRON Commune de Longjumeau
Mme Florence LORTON Commune de Longjumeau
M. Jérémy MARTIN Commune de Longjumeau
M. Vincent DELAHAYE Commune de Massy
M. Raymond RAPHAEL Commune d'Orsay
M. Pierre COSTI Commune de Palaiseau
M. Grégoire de LASTEYRIE Commune de Palaiseau Du début de la séance au point 2
M. Gérard DOSSMANN Commune de Verrières-le-Buisson Du début de la séance au point 15
M. Richard TRINQUIER Commune de Wissous

Secrétaire de séance : Jean HAVEL

Soit 54 délégués présents et 65 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'au point 2,
Soit 56 délégués présents et 67 délégués présents et représentés au point 3,
Soit 55 délégués présents et 67 délégués présents et représentés du point 4 au point 15,
Soit 56 délégués présents et 68 délégués présents et représentés du point 16 au point 17,
Soit 55 délégués présents et 68 délégués présents et représentés du point 18 au point 20,
Soit 54 délégués présents et 67 délégués présents et représentés du point 21 usqu'à la fin de la séance.

1 - INSTALLATION D'UN NOUVEL ELU COMMUNAUTAIRE (LONGJUMEAU)

Cette installation est reportée à un prochain Conseil communautaire.

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 19 septembre 2018.

3 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019 (RAPPORT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET RAPPORT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

3.1 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2019 ci-annexé et de l'organisation des débats sur les orientations générales du Budget primitif 2019.

3.2 - PRÉSENTATION DU RAPPORT 2018 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport 2018 de la Communauté Paris-Saclay sur sa situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

3.3- PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND acte de la présentation du rapport 2018 de la Communauté Paris-Saclay sur sa situation en matière de développement durable.

4 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION N°2018-3 ET N°2019-2

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'adopter le montant de l'attribution de compensation n° 2018-3 et n°2019-2 comme suit :

Communes	AC 2018-3	AC 2019-2
Ballainvilliers	1 055 091,02	1 081 091,02
Bures-Sur-Yvette	-1 017 250,61	-1 017 250,61
Champlan	3 321 004,81	3 326 904,81
Chilly-Mazarin	10 677 575,14	10 687 375,14
Epinay-sur-Orge	1 009 090,64	1 027 790,64
Gif-sur-Yvette	-660 280,72	-660 280,72
Gometz-Le-Chatel	22 828,48	22 828,48
igny	-787 552,91	-787 552,91
La Ville du Bois	1 002 064,98	949 694,98
Les Ulis	14 332 685,57	14 099 670,57
Linas	1 936 396,82	1 882 726,82
Longjumeau	5 585 268,29	5 383 427,96
Marcoussis	4 471 152,57	4 478 852,57
Massy	36 743 310,30	36 743 310,30
Montlhery	1 735 993,71	1 679 323,71
Nozay	3 219 728,72	3 219 728,72
Orsay	2 067 935,54	2 067 935,54
Palaiseau	3 261 457,74	3 261 457,74
Saclay	1 837 751,05	1 837 751,05
Saint aubin	1 069 080,26	1 069 080,26
Saulx-les-chartreux	1 621 347,71	1 637 947,71
Vauhallan	-106 726,56	-106 726,56
Verrières-le-Buisson	2 485 339,00	2 485 339,00
Villebon-sur-Yvette	14 873 220,81	14 762 359,81
Villejust	3 228 337,56	3 214 693,56
Villiers-le-bâcle	757 158,89	757 158,89
Wissous	4 651 960,00	4 598 249,00
TOTAL	118 393 968,81	117 702 887,48

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEOEUF

5 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT - EN €	BP 2018	DM n°2018-1	DM n°2018-2	Budget total 2018
DEPENSES				
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	34 070 367,06	383 420,78	735 871,23	35 189 659,07
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	27 323 895,26	0,00	-62 338,75	27 271 556,51
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	160 514 080,03	-377 972,42	-1 033 827,85	159 102 279,76
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 008 794,00	178 500,00	-4 022,00	3 191 316,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	2 572 286,00	131 016,00	0,00	2 703 301,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	557 081,00	0,00	9 000,00	566 081,00
DEPENSES REELLES	228 046 503,35	314 963,36	-337 273,38	228 024 193,33
023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 522 681,06	4 929 213,48	146 729,04	7 598 623,58
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 400 000,00	0,00	0,00	3 400 000,00
DEPENSES D'ORDRE	5 922 681,06	4 929 213,48	146 729,04	10 998 623,58
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	233 969 184,41	5 244 176,84	-190 544,34	239 022 816,91

RECETTES				
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 127 058,19	239 577,00	634 822,05	10 001 457,25
73 - IMPÔTS ET TAXES	166 204 984,22	29 207,25	-825 366,40	165 408 825,07
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	57 395 426,00	710 000,00	0,00	58 105 426,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	240 896,00	320 000,00	0,00	560 896,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	5 760,00	0,00	5 760,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	756 000,00	-700 000,00	0,00	56 000,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	233 954 464,41	604 544,25	-190 544,34	234 368 464,32
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 720,00	0,00	0,00	14 720,00
RECETTES D'ORDRE	14 720,00	0,00	0,00	14 720,00
002 - RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00	4 639 632,59	0,00	4 639 632,59
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	233 969 184,41	5 244 176,84	-190 544,34	239 022 816,91

INVESTISSEMENT - EN €	BP 2018	RAR 2017	DM n°2018-1	DM n°2018-2	Budget total 2018
DEPENSES					
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 422 171,00	878 986,60	0,00	48 500,00	2 349 657,60
204 - SUBVENTIONS DÉQUEMMENT VERSÉES	10 607 288,10	939 516,13	-516 586,00	758 554,53	11 788 782,76
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 429 405,00	1 079 714,37	3 796 289,40	141 843,00	32 447 051,77
OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT	0,00	4 755 402,01	-1 256 470,00	4 007 734,00	7 496 666,01
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	20 218 968,74	888 988,93	-1 600 000,00	-335 128,91	19 152 808,76
18 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	9 094 948,00	0,00	465 869,00	2 800,00	9 564 607,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 106,00	0,00	0,00	0,20	494 106,20
4581* - TOTAL OP. COMPTE DE TIERS	30 000,00	0,00	0,00	47 151,91	77 151,91
DEPENSES TOTALES REELLES D'INVESTISSEMENT	69 296 884,84	8 522 588,04	880 082,40	4 671 256,73	83 370 812,01
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 720,00	0,00	0,00	0,00	14 720,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 481 000,00	0,00	383 104,48	605 000,00	2 469 104,48
DEPENSES TOTALES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 495 720,00	0,00	383 104,48	605 000,00	2 483 824,48
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	5 885 343,75	-9,01	5 885 343,77
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	70 792 604,84	8 522 588,04	7 148 530,66	5 276 256,72	91 739 980,26

RECETTES					
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	8 000 000,00	994 000,00	0,00	0,00	8 994 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	19 622 000,00	5 687 807,91	833 435,00	572 880,00	26 696 122,91
18 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	35 242 817,78	8 000 000,00	-5 280 876,13	3 951 647,68	41 913 589,33
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 106,00	0,00	30 975,00	0,00	525 081,00
4582* - TOTAL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	30 000,00	113 458,95	0,00	0,00	143 458,95
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 388 923,78	14 775 266,87	-4 416 466,13	4 524 527,68	78 272 252,20
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 522 681,06	0,00	4 929 213,48	146 729,04	7 598 623,58
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	3 400 000,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 481 000,00	0,00	383 104,48	605 000,00	2 469 104,48
RECETTES D'ORDRE	7 403 681,06	0,00	5 312 317,96	751 729,04	13 467 728,06
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	70 792 604,84	14 775 266,87	895 851,83	5 276 256,72	91 739 980,26

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2018-2 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.
- AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre au Budget Annexe des pépinières d'entreprises.

5 ABSTENTIONS : Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

6 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget annexe Aménagement de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre		BP	DM	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 244 802,00	0,00	8 244 802,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,05	0,05
66	Charges financières	41 060,00	0,00	41 060,00
67	Charges exceptionnelles	1 470 914,42	-1 216 200,05	254 714,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000,00	-4 760 000,00	3 452 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	23 800,00	23 800,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 223,58	0,00	43 223,58
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 012 000,00	-5 952 400,00	12 059 600,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 800 000,00	-6 000 000,00	3 800 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000,00	23 800,00	8 235 800,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	23 800,00	23 800,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 012 000,00	-5 952 400,00	12 059 600,00

INVESTISSEMENT				
Chapitre		BP	DM	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	1 427 510,15	0,00	1 427 510,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000,00	0,00	8 212 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 639 510,15	0,00	9 639 510,15
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	4 760 000,00	4 760 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 212 000,00	-4 760 000,00	3 452 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	1 427 510,15	0,00	1 427 510,15
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 639 510,15	0,00	9 639 510,15

5 ABSTENTIONS : Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

7 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT PEPINIÈRES	BP 2018	DM n°2018-1	DM n°2018-2	Budget total 2018
DEPENSES				
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	665 485,00	53 980,20	100 550,00	820 015,20
012 - CHARGES DE PERSONNEL	104 492,00			104 492,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 000,00	337 028,70		412 028,70
66- CHARGES FINANCIÈRES	1 340,00			1 340,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00			0,00
DEPENSES REELLES	846 317,00	391 008,90	100 550,00	1 337 875,90
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	172 898,12		-141 800,00	31 098,12
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00		45 250,00	45 250,00
DEPENSES D'ORDRE	172 898,12	0,00	-96 550,00	76 348,12
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	1 019 215,12	391 008,90	4 000,00	1 414 224,02
RECETTES				
70 - PRODUITS DES SERVICES	10 000,00			10 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	817 360,00		4 000,00	821 360,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00			0,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	827 360,00	0,00	4 000,00	831 360,00
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FCT	191 855,12	391 008,90		582 864,02
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	1 019 215,12	391 008,90	4 000,00	1 414 224,02

INVESTISSEMENT PEPINIÈRES	BP 2018	DM n°2018-1	DM n°2018-2	Budget total 2018
DEPENSES				
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 312,42		9 312,42
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	209 898,12	12 500,00		222 398,12
DEPENSES D'EQUIPEMENT	209 898,12	21 812,42	0,00	231 710,54
16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	100 000,00	10 000,00		110 000,00
DEPENSES FINANCIÈRES	100 000,00	10 000,00	0,00	110 000,00
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	55 832,93		-31 812,42	24 020,51
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	365 731,05	31 812,42	-31 812,42	365 731,05
RECETTES				
13- SUBVENTION INVEST RECU	78 000,00			78 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES	59 000,00		96 550,00	155 550,00
RECETTES D EQUIPEMENT	137 000,00	-	96 550,00	233 550,00
1068- EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	55 832,93			55 832,93
165- EDPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				0,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	55 832,93	-	-	55 832,93
021-VIREMENT DE LA SECT ^r FONCT	172 898,12		-141 800,00	31 098,12
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION			45 250,00	45 250,00
RECETTES D'ORDRE	172 898,12	-	- 96 550,00	76 348,12
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	365 731,05	-	-	365 731,05
001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE	0,00	31 812,42	-31 812,42	0,00
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	365 731,05	31 812,42	-31 812,42	365 731,05

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2018-2 du Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération.

5 ABSTENTIONS : Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

8 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES AU PPI 2018 DES CIRCULATIONS DOUCES AVEC LES COMMUNES DE BURES-SUR-YVETTE, CHILLY-MAZARIN, VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours avec les communes de Bures-sur-Yvette, Chilly-Mazarin, Villebon-sur-Yvette et Villejust pour la création d'aménagements cyclables respectivement rue Edouard Herriot, rue Rodin, rue du Grand Dôme et route d'Orsay ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions ci-annexées avec les communes de de Bures-sur-Yvette, Chilly-Mazarin, Villebon-sur-Yvette et Villejust et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

9 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LONGJUMEAU POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA HALLE MANDELA ET A LA COMMUNE DES ULIS POUR LA CREATION D'UN GUICHET UNIQUE

9.1 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LONGJUMEAU POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA HALLE MANDELA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Longjumeau pour le financement de travaux de rénovation de la Halle Mandela ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Longjumeau ainsi que ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

9.2 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DES ULIS POUR LA CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis pour des travaux de réaménagement du hall d'accueil de l'Hôtel de ville et de création d'un guichet unique ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune des Ulis ainsi que ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

10 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DE L'ENTRETIEN DES VOIRIES EN ZAE COMMUNAUTAIRES POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, SAULX-LES-CHARTREUX, VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST - EXERCICE 2015

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les conventions de remboursement des frais de gestion, pour l'entretien des voiries en ZAE communautaires, passées avec les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust et tout document relatif à cette affaire.

11 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LES COMMUNES DE GIF-SUR-YVETTE, GOMETZ-LE-CHATEL, LES ULIS, PALAISEAU, SAINT-AUBIN, VAUHALLAN ET VILLIERS-LE-BÂCLE

11.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de fonds de concours voirie avec Gif-sur-Yvette ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°2 et tous documents relatifs à cette affaire.

11.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours voirie avec la commune de Gometz-le-Châtel ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire.

11.3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LA COMMUNE DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours voirie avec la commune des Ulis ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire.

11.4 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LA COMMUNE DE PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours voirie avec la commune de Palaiseau ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire.

11.5 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LA COMMUNE DE SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours voirie avec la commune de Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire.

11.6 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours voirie avec la commune de Saint-Aubin ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire.

11.7 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de fonds de concours voirie avec la commune de Vauhallaan ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°2 et tous documents relatifs à cette affaire.

11.8 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE POUR LA COMMUNE DE VILLIERS-LE-BÂCLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours voirie avec la commune de Villiers-le-Bâcle ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire.

12 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LES COMMUNES DE GOMETZ-LE-CHÂTEL, PALAISEAU ET SACLAY

12.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de dette figurant dans le projet d'avenant n°1 ci-joint ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de reprise de la dette à passer avec la commune et tous documents relatifs à cette affaire.

12.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de la dette figurant dans le projet d'avenant n°1 ci-joint ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de reprise de dette à passer avec la commune et tous documents relatifs à cette affaire.

12.3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFÉRENTE À LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités de reprise de la dette figurant dans le projet d'avenant n°1 ci-joint ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de reprise de dette à passer avec la commune et tous documents relatifs à cette affaire.

13 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE CULTUREL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention financière de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Verrières-le-Buisson pour la construction du pôle culturel ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 à la convention financière de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Verrières-le-Buisson pour la construction du pôle culturel ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

14 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR SOCIAL ANTIN RÉSIDENCES POUR LA CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS SOCIAUX CHEMIN DE LA POUPARDIÈRE - RUE DE PYLANDRIES À NOZAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 4 275 400 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°86509 constitué de 4 lignes de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

15 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 POUR LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ - ENEDIS EDF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du compte-rendu annuel d'activités 2017 des sociétés ENEDIS et Électricité De France, concessionnaires pour la gestion du service public de distribution d'énergie électrique.

16 - ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DE L'ORME À MOINEAUX DES ULIS (SICOMU) ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'ACTE DE VENTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'acquisition des parcelles BO 107 et 108, desquelles le terrain sera prélevé, telles que figurant au plan de division ci-joint (Lot A d'une surface d'environ 152 470 m²) entre le Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU) et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, par acte authentique à venir en l'office notarial « Huberland, Camprodon, De Freitas Barreto, Vieira & Jauffret Notaires » sis 13 Rue Édouard Branly 91120 Palaiseau pour un montant de 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget annexe « Aménagement » de l'année 2018.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

17 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MEDEF ESSONNE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2018 DES 91 D'OR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 € au MEDEF ESSONNE dans le cadre de l'organisation des 91 d'Or qui se tiendra le 6 décembre 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat pour l'organisation de l'édition 2018 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2018, fonction, chapitre et article nécessaires.

7 CONTRE : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

4 ABSTENTIONS : Mme. Rafika REZGUI, M. François ROMAIN, M. David ROS, Mme. Michèle VIALA

18 - PRISE D'ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2017 POUR LA GESTION DES PARKINGS RELAIS MASSY VILMORIN ET TGV - EFFIA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2017 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-TGV ;
- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2017 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-Vilmorin.

19 - APPROBATION DES TARIFS 2019 DES PARCS DE STATIONNEMENT MASSY TGV ET VILMORIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les tarifs 2019 des parcs de stationnement de Massy-TGV et Massy-Vilmorin exploités par EFFIA, tels qu'annexés.

4 CONTRE : Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF

20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 DE PROLONGATION À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARKING RELAIS VILMORIN À MASSY - EFFIA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 de prolongation au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parking de stationnement relais « Vilmorin » à Massy, pour une durée d'1 an ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant de prolongation de la DSP Vilmorin précité ;
- DIT que les recettes nécessaires seront inscrites au budget principal de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

5 CONTRE : Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

2 ABSTENTIONS : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE

21 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE SALON DU RECRUTEMENT PARIS-SACLAY À LA MISSION LOCALE VITACITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association Mission Locale ViTaCité, sise 10 avenue du Noyer Lambert 91300 MASSY, pour l'organisation du « Salon du recrutement Paris-Saclay » du 5 avril 2018 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

22 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À ESSONNE MOBILITÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER D'INSERTION GARAGE SOLIDAIRE D'ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Essonne MobilitéS pour la mise en œuvre du chantier d'insertion Garage solidaire d'Orsay ;
- DECIDE le versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association Essonne MobilitéS ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Dominique FONTENAILLE

23 - APPROBATION DE LA CHARTE QUALITÉ DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT (ASTEE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la charte de qualité des réseaux d'eau potable proposée par l'ASTEE, ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la dite charte et tous les documents relatifs à cette affaire.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

24 – APPROBATION DE LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE DUP RELATIVE À L'EXPLOITATION DU FORAGE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ORSAY ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

24.1 - APPROBATION DE LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE DUP RELATIVE À L'EXPLOITATION DU FORAGE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PREND acte des conclusions des rapports de diagnostics réglementaires du forage de production d'eau potable menés en 2006 et en 2013 ;
- APPROUVE la poursuite de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique relative à l'exploitation du forage d'Orsay ;
- PREND ACTE de l'obligation de l'assistance de bureaux d'études spécialisés ayant pour mission de conduire les différentes phases de la procédure ;
- AUTORISE le Président à solliciter le Préfet pour la suite de la procédure en vue notamment de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et plus généralement à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget eau potable de la Communauté Paris Saclay.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

24.2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE DUP RELATIVE À L'EXPLOITATION DU FORAGE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- SOLLICITE toutes les subventions et aides financières au taux le plus élevé de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne pour la réalisation des études portant sur l'exploitation du forage d'Orsay ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

25 – PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2017 EAU ET DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2017 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

25.1 - PRISE D'ACTE DES RAPPORTS ANNUELS 2017 DE LA DSP EAU POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, ÉPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, LA VILLE DU BOIS, LES ULIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, ORSAY, SACLAY, SAINT-AUBIN, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VILLEBON-SUR-YVETTE, VILLIERS-LE BÂCLE ET VILLEJUST - SUEZ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE des rapports annuels 2017 du délégataire Suez pour la distribution d'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, la Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Orsay, Nozay, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Vauhallaan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle ;
- PRECISE que ces rapports seront mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Chrystel LEBOEUF

25.2 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA DSP EAU POUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL - SAUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel 2017 du délégataire Saur pour la distribution d'eau potable sur la commune de Gometz-le-Châtel ;
- PRECISE que ce rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Chrystel LEBOEUF

25.3 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2017 POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, GOMETZ-LE-CHÂTEL, LA VILLE DU BOIS, LES ULIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, ORSAY, SACLAY, SAINT-AUBIN, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VILLEBON-SUR-YVETTE, VILLIERS-LE-BÂCLE ET VILLEJUST - CPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de la distribution d'eau potable 2017 sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Orsay, Nozay, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Vauhallaan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle ;
- PRECISE que ce rapport sera transmis aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Chrystel LEBOEUF

25.4 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2017 ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2017 POUR LES COMMUNES D'IGNY, PALAISEAU, VERRIÈRES-LE-BUISSON, MASSY ET WISSOUS - SEDIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de la distribution d'eau potable 2017 du SEDIF pour les communes de Igny, Massy, Palaiseau, Verrières-le-Buisson et Wissous ;
- PRECISE que ce rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Chrystel LEBOEUF

26 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU SYB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport 2017 du Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB), ci-annexé, pour la gestion des ouvrages hydrauliques du plateau de Saclay sur les communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallaan, Verrières-le-Buisson et Villiers-le-Bâcle, membres de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Chrystel LEBOEUF

27 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR UNE OPÉRATION «MULTIMÉDIA NUMÉRIQUE» AU SEIN DE LA MÉDIATHÈQUE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le président à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France une subvention au taux maximum, soit 4 305,16 €, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, dans le cadre de l'opération multimédia numérique pour la médiathèque Paris-Saclay située à Bures-sur-Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

28 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION-CADRE "GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ" 2018-2023 DE LA VILLE DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention-cadre 2018-2023 de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de la Ville des Ulis ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que ses avenants éventuels et documents afférents.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Chrystel LEBOEUF

29 – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR UNE OPÉRATION DE SNL PROLOGUES, RUE DE GUILLERVILLE ET POUR UNE OPÉRATION DES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE, CHEMIN DU VIEUX PAVÉ DE LA BRUYÈRE À LINAS

29.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR UNE OPÉRATION DE SNL PROLOGUES RUE DE GUILLERVILLE À LINAS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 4 000€ à la commune de Linas, pour reversement à bailleur SNL PROLOGUES ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

29.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR UNE OPÉRATION DES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE CHEMIN DU VIEUX PAVÉ DE LA BRUYÈRE À LINAS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 183 000 € à la commune de Linas, pour reversement au bailleur Les Résidences Yvelines Essonne ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

30 - FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE le montant des redevances pour l'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'année 2018 selon le barème suivant :

Type d'artère	Caractéristique de l'artère	Montant redevance par km/an par artère
Réseau avec utilisation du sol ou du sous-sol	Fourreau occupé	39,28 €
	Fourreau libre	19,64 €
	Fourreau utilisé par un tiers	19,64 €
Réseau aérien		52,38 €
Chambre de tirage ou de raccordement, armoires		26,19 € le m ² d'occupation du domaine public par an

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme. Rafika REZGUI

31 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA CONCESSION TRÈS HAUT DÉBIT - CAPS THD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2017 de la société CAPS THD, Concessionnaire du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay ;
- PRECISE que le rapport d'activités précité sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

32 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter au 1^{er} décembre 2018 les modifications portées au tableau des emplois figurant en annexe n°1 ;
- PRECISE que les emplois de catégorie A figurant en annexe n°2 peuvent, si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

33 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°1600056 RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AXE NORD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 2 au marché public n°1600056 (subséquent à l'accord-cadre n°1300021) relatif à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'axe nord et d'une partie de l'avenue de la Baltique dans le parc d'activités de Courtabœuf ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°2 au marché public subséquent n°1600056 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018 et suivant ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHÉ 1800009 RELATIF À LA FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°1800009 lot n°1 pour la fourniture et la pose de signalisation verticale, relatif à l'intégration de prix nouveaux ci-annexés, avec le groupement AXIMUM/SES NOUVELLE/GER ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

35 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800060 RELATIF AUX TRAVAUX DE L'AXE NORD DANS LE CADRE DU CPRD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public relatives :
 - Au lot n°1 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement - avec la société SEIRS TP, sise 4 boulevard Arago 91320 Wissous, pour un montant de 875 552,75 € HT variante obligatoire comprise ;

- Au lot n°2 - Voirie et Réseaux Divers - avec la société TERE, sise 1 route départementale 118, 91140 Villebon-sur-Yvette, pour un montant de 3 048 290,75 € HT ;
 - Au lot n°3 - Éclairage public et signalisation lumineuse tricolore - avec la société SDEL TRAVAUX EXTÉRIEURS ÎLE-DE-FRANCE, pour un montant de 402 417,75 € ;
 - Au lot n°4 - Travaux d'espaces verts - avec la société PRETTRE ESPACES VERTS, sise avenue de l'Arbre à la Quénée 78490 Méré, pour un montant de 449 337,49 €.
- DIT que ces prestations sont rémunérés à prix unitaires par application du bordereau des prix unitaires ;
 - AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

36 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800067 RELATIF AUX TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES PASSERELLES SUR LA COMMUNE DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public n°1800067 de travaux de remise en état des passerelles sur la communes des Ulis à :
 - Lot n°1 « Gros œuvre » : SARL DEFI sis 2 avenue du 1^{er} mai – 91 120 Palaiseau pour un montant de 140 050 € HT
 - Lot n°2 « Étanchéité » : EIFFAGE / VIA PONTIS sis 3 – 7 place de l'Europe – 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY et 7 rue des Bourbonnais – 91 090 Lisses pour un montant de 155 235 € HT
 - Lot n°3 « Serrurerie » : SARL DEFI sis 2 avenue du 1^{er} mai – 91 120 Palaiseau pour un montant de 196 600 € HT
 - Lot n°4 « Voirie et réseaux divers » : SARL DEFI sis 2 avenue du 1^{er} mai – 91 120 Palaiseau pour un montant de 24 458 € HT
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

37 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800068 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DES DALLES SUR LA COMMUNE DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de réfection des dalles et dallages sur la commune des Ulis à pour un montant maximal de 300 000 € HT par an à :
 - La SARL DEFI sise 2 avenue du 1^{er} mai – 91 120 PALAISEAU
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit accord-cadre ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

38 - DEMANDE DE SUBVENTIONS À ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LA CRÉATION DE 3 ARRÊTS DE BUS AVENUE DU QUÉBEC - COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités aux taux maximal pour la création de 3 arrêts de bus avenue du Québec ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Grégoire de LASTEYRIE

39 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURE DE RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION HAUT DÉBIT AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY CONSÉCUTIVE À LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SAPHIR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'infrastructure de réseaux de télécommunication haut débit, ci-annexée, avec l'Université Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention précitée, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SITUÉE RUE DE LA SFIM SUR LA COMMUNE DE PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'implantation de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets sur l'opération d'aménagement située rue de la SFIM sur la commune de Palaiseau, ci-annexée, avec le SIOM et la ville de Palaiseau ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

41 - APPROBATION DES TARIFS 2019 POUR LES PEPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs des hébergements et prestations générales aux entreprises en statut « pépinière », « hôtel d'activité », « domiciliation » et « Bureau Start » dans les quatre pépinières (Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette) à compter du 1^{er} janvier 2019 suivant l'annexe ci-jointe.

42 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'ENTREPRENEURIAT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes du projet de convention entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Région Ile-de-France ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE NOTIFIER À LA SEM PARIS SUD AMÉNAGEMENT SON ACCORD POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ N°18.023 RELATIF À LA MAITRISE D'ŒUVRE D'EXÉCUTION POUR LA SIGNALISATION ET LA SIGNALÉTIQUE DES ZAE DU TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à notifier à Paris Sud Aménagement l'accord de la Communauté Paris-Saclay pour notifier et signer les pièces du marché n°18.023 de maîtrise d'œuvre d'exécution pour la signalétique des ZAE communautaires multi-sites, dans le cadre de la convention de mandat conclue en 2011 ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

44 - REVISION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FOND D'AIDE AGRICOLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le dispositif relatif au fonds intercommunal de soutien aux exploitations agricoles périurbaines selon les critères ci-annexés ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution de ce fonds et leurs avenants éventuels dans la limite de 6 000 € de subvention, et tous documents relatifs à l'attribution de ce fonds.

45 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE NON COUVERT DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ BARTHÉLÉMY DURAND D'ÉTAMPES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ARS POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE la création d'un Conseil Local de Santé Mentale sur les 12 communes non couvertes ;
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée avec l'Agence de Santé Régionale Ile-de-France et l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand d'Étampes ;

- AUTORISE le Président à signer la convention précitée, ainsi que ses avenants éventuels ;
- AUTORISE le Président à solliciter, en coordination avec l'Etablissement Public de Santé, une subvention auprès de l'ARS Ile-de-France pour le financement d'un poste de coordonnateur CLSM et à signer tous documents afférents.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

46 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL À PALAISEAU - LS LA VAGUE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2017 de la société LS LA VAGUE, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique intercommunal à Palaiseau.

47 - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL AU SIOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Comité syndical du SIOM ;

Mme Monique DARMON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désignée déléguée titulaire pour siéger au Comité syndical du SIOM.

M. Jean-Jacques DUVERNEUIL ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIOM.

- DECLARE élus et installés dans leur fonction à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Membre titulaire :

- Mme Monique DARMON

Membre suppléant :

- M. Jean-Jacques DUVERNEUIL

- PRECISE que la délibération n°2016-220 du 25 mai 2016 portant élection des représentants titulaires et suppléants (commune de Gometz-le-Châtel) au sein du syndicat mixte des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) demeure inchangée concernant l'élection des autres représentants.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

48 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. Michel BOURNAT répond à la question de Mme Rafika REZGUI concernant la décision n°2018-26 en date du 31 octobre 2018 relative à la prise de bail d'un immeuble à usage de bureaux en état de futur achèvement (BEFA) auprès de la société LOCAFIMO pour l'établissement du futur siège de la Communauté Paris-Saclay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59/01 69 35 66 57 ou par mail aux adresses suivantes : cecile.bigot@paris-saclay.com / julie.lecca@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le

5 décembre 2018

Le Président,

Michel BOURNAT

